



Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS  
EN DATE DU 10 JUIN 2016**

Le dix juin deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le six juin deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

**Étaient présents :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,  
Madame Catherine ROY, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT,  
Adjoints au Maire  
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur CHAMBREUIL Marc, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Monsieur Jean-Yves GRILLET a donné pouvoir à Daniel THERVILLE.  
Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT a donné pouvoir à Jérôme GRILLET

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

**Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.**

**1 : Futur lotissement Le Montier :**

**- Création d'une commission lotissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- délibère pour la création d'une commission lotissement,
- et approuve la composition de cette dernière, constituée de : Daniel THERVILLE, Marc CHAMBREUIL, Michelle MERLE, Catherine ROY, Jean Yves GRILLET, Jacky PERREAUT et Jean DESCOURS

- **Demandes de subventions**

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour que le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de solliciter des demandes de subventions pour le futur lotissement.

- **Extension des réseaux : électricité, gaz, téléphone et eau**

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour que le Conseil Municipal demande l'extension des réseaux nécessaires à la viabilisation du futur lotissement (en électricité, gaz et télécommunication) ainsi que l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui le desservira.

La société ADAGE a procédé aux bornages du terrain. Celui-ci représente une superficie de 23 465 m<sup>2</sup> dont 390 m<sup>2</sup> de chemin d'accès cédés à titre gracieux par le propriétaire.

**2 : Point Charolais Biogaz**

Le délai du recours gracieux est arrivé à expiration le 05 juin. La commune n'a reçu aucun courrier de Monsieur le Préfet de Saône et Loire suite à ce recours. La commission se réunira dès qu'elle aura plus d'informations.

**3 : Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour demander une subvention à la Direction des Routes et Infrastructures au titre des amendes de police pour le financement des ralentisseurs prochainement installés aux Carrés.

**4 : Choix du fournisseur des repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016-2017**

Madame Catherine ROY a contacté deux sociétés pour les repas de la cantine scolaire ; à savoir : La Résidence Parodienne et Sodexo qui ont toutes deux remis une offre.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la reconduction de la fourniture des repas par la Résidence Parodienne aux tarifs de 3,60 € par enfant et 4.00 € par adulte, (tarifs identiques à ceux de cette année scolaire).

**5 : Fixation des tarifs applicables au niveau des régies cantine et garderie pour l'année scolaire 2016-2017**

Actuellement, le prix des repas est de 4.00 € par enfant et de 5.80 € par adulte. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

A ce jour, le prix de l'heure de garderie est de 1.70 € par enfant. Le Conseil Municipal se prononce également, à l'unanimité, pour le maintien de ce tarif pour l'année scolaire 2016-2017.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les familles peuvent solliciter le CIAS en cas de difficulté financière.

Une réflexion est conduite sur la gestion des repas qui pose certaines difficultés pour leur commande (notamment en cas de rajout ou d'annulation de repas la veille pour le

lendemain par certaines familles). Un rappel du règlement intérieur devra être fait à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal échange ensuite sur la possibilité d'une facturation en fin de mois, payable au Trésor Public.

## **6 : Convocation dématérialisée pour les séances de Conseil Municipal**

Monsieur Jacky PERREAUT informe qu'E. Bourgogne donne la possibilité d'envoyer les convocations dématérialisées pour les séances du Conseil Municipal.

Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter ce principe. Cependant, chaque conseiller municipal devra signer un document afin de stipuler clairement s'il désire ou non recevoir cette convocation sous forme dématérialisée.

## **7 : Achat d'une friteuse pour les associations**

Monsieur Jacky PERREAUT a contacté deux sociétés pour l'achat d'une friteuse réservée aux associations : les Etablissements PERRIER et l'Entreprise THEVENET.

Le choix se porte, à l'unanimité sur l'acquisition de 2 friteuses modulaires Gaz de 12 litres pour un coût de 1892.82 € HT vendues par l'entreprise PERRIER.

## **8 : Convention pour un intervenant lutte**

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour que Monsieur YACOUBI anime la 3ème période de lutte.

## **9 : Montée en haut débit**

L'ouverture commerciale de la montée en débit est prévue à partir du 15 juin sur la Commune de Vitry en Charollais. Elle concerne 240 foyers. Seuls 2 opérateurs, pour le moment (Orange et Free), seront disponibles. Il est conseillé aux particuliers de contacter leur fournisseur d'accès internet.

## **10 : Questions et informations diverses :**

Diverses informations sont communiquées au Conseil Municipal :

- L'assurance GROUPAMA a remboursé la somme de 2143.00 € concernant le vol du petit matériel (tailles Haies + tronçonneuses) intervenu lors de la nuit du 25 au 26 avril. La commune a déjà procédé au rachat de deux tailles haies et d'une tronçonneuse pour un montant de 1 700.00 €.
- Une délibération est prise, à l'unanimité, pour soustraire le camion volé de l'inventaire du patrimoine de la Commune et une autre délibération acte, à l'unanimité, le rachat d'un camion de remplacement.
- Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour adhérer au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et environnement) pour un coût de 224 € par an. Cet organisme pourra apporter, notamment, des conseils sur l'aménagement du futur lotissement
- La Commune a demandé à être reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations aux Carrés dans la nuit du 28 au 29 mai.
- La société Comte et Marcelino va équiper les 6 portes des écoles avec un système d'ouverture rapide par l'intérieur. Ce système est conforme aux préconisations de sécurité pour les établissements recevant du public. Ce choix est approuvé à l'unanimité pour un coût de 175.00 € HT.

- L'ampérage du compteur EDF de la cantine a été augmenté pour pallier aux dysfonctionnements.
- Monsieur Emmanuel MICHELET informe que Monsieur Pierre DUCERF, habitant « Les Loges », a été tiré au sort pour être juré d'assise pour l'année 2016.
- Monsieur le Maire signale la présence des gens du voyage sur la zone de Barberêche. La gendarmerie a procédé aux vérifications d'usage.
- Monsieur Eric MOREAU, Président du syndicat de Barberêche, informe le Conseil que, suite à l'arrêt de travail de Monsieur Christian BOUILLOT, l'entretien de la zone sera effectué par une entreprise privée.
- L'inauguration des aménagements de mise aux normes pour le stade de football, demandés par le District du Pays Minier, aura lieu le dimanche 19 juin 2016, à l'issue de l'assemblée générale du club.
- Le Sou des Ecoles a fait parvenir un courrier pour demander des travaux dans leurs locaux. Des solutions seront étudiées prochainement.
- Les conseillers municipaux sont invités à la réunion organisée par CRI, le mardi 28 juin à 10h30, pour la ré-industrialisation du site.
- Monsieur Marc CHAMBREUIL demande au Conseil une réflexion qu'une réflexion se tienne sur le busage du fossé le long de la route entre le lieu dit « Les Loges » et le Bourg afin de réaliser un chemin sécurisant le long de cette départementale.
- Monsieur Marc CHAMBREUIL s'interroge sur la façon de procéder pour l'exclusion temporaire des enfants lors du TAP.

La séance est levée à 22 heures 45.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	M Eric MOREAU
M Emmanuel MICHELET	Madame Rosa MALADAIN	M Paul DESPIERRES
Mme Marie-France BLANCHARD	Mme Corinne MARTIN	M Jean DESCOURS
Monsieur Marc CHAMBREUIL	M Jérôme GRILLET	